



S.P.L. ALES CEVENNES

Bâtiment ATOME - 2, rue Michelet
30.100 Alès

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros
543, ancien chemin de Mons - 30 100 Alès

Tél. : 06 08 24 27 11 / Fax : 04 66 56 96 25 / E-mail : ace-rouviere@orange.fr

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Montpellier
et sur la liste des sociétés de commissariat aux comptes de la Cour d'appel de Nîmes
N° siret : 499 962 389 000 15 / Code APE : 741 C / N° TVA intracom. : FR 41 499 962 389



Audit Commissariat Expertises

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le 08/12/2025
ID : 030-200037877-20251202-CS2025_03_04-DE

S²LO
Associés

Commissaires aux comptes

Rouvière Investissement
Jean Brice Rouvière

S.P.L. ALES CEVENNES

Siège social : Bâtiment ATOME - 2, rue Michelet - 30.100 Alès

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALES CEVENNES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment en ce qui concerne le traitement des mandats d'équipement, exposés dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Audit Commissariat Expertises

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le 08/12/2025
ID : 030-200037877-20251202-CS2025_03_04-DE

S2LO
Associés

Commissaires aux comptes

Rouvière Investissement
Jean Brice Rouvière

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Alès, le 30 mai 2025

Pour la SAS Audit Commissariat Expertises
Jean Brice ROUVIERE

Le Commissaire aux comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	22 995	9 753	13 242	17 841
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	102 407	77 681	24 726	31 414
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 808		1 808	2 684
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	127 210	87 434	39 776	51 939
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	15 085	2 255	12 830	12 890
Avances et acomptes versés sur commandes	252 116		252 116	3 407
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	194 562		194 562	99 443
Autres créances	2 203 192		2 203 192	1 508 823
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 145 896		3 145 896	3 904 081
Charges constatées d'avance (3)	4 018		4 018	6 753
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 814 868	2 255	5 812 613	5 535 397
Frais d'émission d'emprunt à étailler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 942 078	89 689	5 852 389	5 587 336
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				876
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	236 200	236 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	9 893	9 893
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	137 086	154 733
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	107 384	-17 647
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	490 563	383 179
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	118 010	62 628
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 132	1 262
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	617 513	492 145
Dettes fiscales et sociales	192 762	156 279
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 432 408	4 491 843
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	5 361 826	5 204 157
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 852 389	5 587 336
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 360 694	5 202 895
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	118 010	62 628
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	6 342		6 342	5 799
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	542 841		542 841	484 919
Chiffre d'affaires net	549 183		549 183	490 719
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 219 440	1 107 333
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			6 371	1 621
Autres produits			573	77
Total produits d'exploitation (I)			1 775 568	1 599 750
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			3 933	3 814
Variations de stock			-2 195	-1 082
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			812 204	741 551
Impôts, taxes et versements assimilés			54 221	57 321
Salaires et traitements			602 560	606 273
Charges sociales			161 125	188 221
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 801	24 191
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 255	733
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			5 803	272
Total charges d'exploitation (II)			1 653 707	1 621 296
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			121 861	-21 546
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			130 022	58 546
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			130 022	58 546
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			114 612	54 647
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			114 612	54 647
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			15 410	3 899
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			137 271	-17 647

Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	173	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	173	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-173	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	29 713	
Total des produits (I+III+V+VII)	1 905 590	1 658 296
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 798 205	1 675 942
BÉNÉFICE OU Perte	107 384	-17 647
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Présentation générale

Les activités portées par la SPL Alès Cévennes :

Par délibération en date du 28/06/2018, la communauté d'agglomération d'Ales a confié à la SPL Ales Cévennes une convention de prestations intégrées portant sur des missions de promotion touristique et ce à compter du 1er octobre 2018 au 31 décembre 2024.

Par délibération du 18/12/24, Ales Agglomération a décidé de confier à la SPL Ales Cévennes la nouvelle convention de prestations intégrées portant sur la gestion de la promotion touristique ainsi que l'office de Tourisme communautaire. Cette convention est conclue à compter du 1er janvier 2025 pour une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse pour une durée de 3 ans.

Dans le cadre de la poursuite de la mission, les immobilisations et le stock existants au 31/12/2024 nécessaires à l'activité ont été transférés au nouveau contrat.

Les comptes de la SPL regroupent :

- Le fonctionnement
- La gestion de l'office de tourisme
- Les mandats loi MOP



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA SPL ALES CEVENNES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 5 852 389 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 107 384 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La Loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application 83-1020 du 29 novembre 1983, s'appliquent de droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la Loi du 7 juillet 1983.

Les états financiers, ci-joint, ont été établis conformément à l'avis du Comité National de la Comptabilité du 18 mars 1999 pour les opérations de concession d'aménagement, ainsi que les avis antérieurs du 12 juillet 1984 et du 8 décembre 1993 pour les autres opérations.

L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la Fédération des EPL (guides comptables professionnels des SEML activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement) a été également respecté.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

Logiciels : 5 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique :

4 ans pour ODT

3 ans pour la SPL

* Mobilier : 10 ans



La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

A - Les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

B - Mandats d'équipements :

La SPL Ales Cévennes réalise pour le compte des Collectivités des mandats de réalisation d'équipements.

A ce titre, l'ensemble des droits et obligations pris par le mandataire pour ordre et pour le compte du mandant, sont inscrits à l'actif et au passif de notre bilan :

- > Au passif, en dettes fournisseurs, pour un montant de 309 k€
- > Au passif, en autres dettes, pour un montant de 4 424 k€
- > Au passif, en emprunts et dettes financières pour un montant de 3 k€
- > A l'actif, en disponibilités pour un montant de 2 316 k€
- > A l'actif, en autres créances pour un montant de 2 170 k€
- > A l'actif, en avances et acomptes fournisseurs pour un montant de 251 k€

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	22 995			22 995
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 910			8 910
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	91 147	2 687	337	93 497
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	100 057	2 687	337	102 407
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 684		876	1 808
Immobilisations financières	2 684		876	1 808
ACTIF IMMOBILISE	125 735	2 687	1 212	127 210



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

Les flux s'analysent comme suit :

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	5 154	4 599		9 753
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 802	891		2 693
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	66 841	8 311	163	74 988
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	68 643	9 202	163	77 681
ACTIF IMMOBILISE	73 797	13 801	163	87 434



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 403 580 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 808		1 808
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	194 562	194 562	
Autres	2 203 192	2 203 192	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 018	4 018	
Total	2 403 580	2 401 772	1 808
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
LOCATAIRES - FACTURES @ETABLIR	342
FOURNISSEURS - RABAIS, REM., RIST,	7 341
PROD. FINANCIERS A RECEV	118 010
Total	125 693

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks		2 255		2 255
Créances et Valeurs mobilières	5 466		5 466	
Total	5 466	2 255	5 466	2 255
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		2 255	5 466	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 236 200,00 euros décomposé en 2 362 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 360 694 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	118 010	118 010		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	617 513	617 513		
Dettes fiscales et sociales	192 762	192 762		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 432 408	4 432 408		
Produits constatés d'avance				
Total	5 360 694	5 360 694		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(**) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS d'EXPLOITATION - FACTU	74 622
FRAIS FINANCIERS A PAYER	118 010
PERSONNEL - DETTES PROVISIONS pour	55 591
PERSONNEL - DETTES PROV. pour CHARG	19 905
ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES @ PAYE	3 747
FORMATION CONTINUE	372
TAXE D APPRENTISSAGE	502
CLIENTS - RAB., REM., RIST @ ACCOR	3 080
CH.A.PAY REM MANDATAIRE	39 376
Total	315 206

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES d AVANCE		4 018	
Total		4 018	





Autres informations

- Conséquences du contexte géopolitique et économique

Les contextes géopolitique et économique sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière.

Méthodologie suivie :

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Effets ponctuels de l'événement sur l'exercice :

Le contexte géopolitique et économique a eu un impact sur l'ensemble des dépenses de l'exercice, sans que cet impact soit pleinement mesurable. Par ailleurs, la société n'est pas en mesure d'évaluer les conséquences à moyen et long terme de cet événement sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 23 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	1
Agents de maîtrise et techniciens	4	3
Employés	11	
Ouvriers		
Total	19	4



Composition du capital social

ACTIONNAIRES	NBRE DE PARTS	%
COM AGGLO	1 083	46%
VILLE ALES	580	25%
SIVU	577	24%
POLE METROPOLITAIN NIMES ALES	122	5%
	2 362	100%



Complément annexe 2024 entreprises liées Spl ales

31/12/2024

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée		Montant des transactions conclues avec la partie liée		Autres informations
		Impact au bilan solde au 31/12/2024	Impact au compte de résultat (charges)	Impact au bilan solde au 31/12/2024	Impact au compte de résultat (Produits)	
SAEM ALES	Convention de mise à disposition	81 964,21	219 299,44			

